Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 022-212202832-20261105-06_11_2026-DE

Le cinq novembre deux mille vingt-six, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier GUERVILLY à la mairie de Saint-Clet.

Date de la convocation :	Le 29 octobre 2026	
Présents :	Olivier GUERVILLY Odile HERVE Ghislaine COTREL Arnaud LE BRAS Laure ROPERS Gilles LE CALVEZ	Alexandre LE DANTEC Sophie MENGUY Eric MORDELET René QUEMENEUR Raphaël LOUBATON Myriam BIDAULT Hélène CORBEL Sylvie LE NORMAND
Absents excusés :	Romain LE CABEC	
Absents :		
Pouvoirs :		
Quorum :	Atteint	
Secrétaire de séance :	René QUEMENEUR	

N°06.11.2026 : Demande de participation financière – Charges du Secours Populaire : Plouëc du Trieux

VU la demande formulée par la commune de Pouëc-du-Trieux sollicitant une participation financière de 210,00 € pour l'année 2027 au titre des charges de mise à disposition d'un local communal pour l'association Secours Populaire et considérant que 6 personnes de notre commune sont bénéficiaires ;

CONSIDÉRANT que la commune, a décidé de participer financièrement à la maison des Solidarités de GUINGAMP

Après en avoir délibéré,

Par 1 voix pour, 13 voix contre et o abstention,

DÉCIDE :

- **D'émettre** un **avis défavorable** à la demande de participation financière formulée par la commune de Plouëc-du-Trieux.
- **Charge** Monsieur le Maire de notifier la présente décision de refus à la commune de Plouëc-du-Trieux.

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-CLET 22260

Le Maire,
Olivier GUERVILLY

Le secrétaire de séance